

Tremplin DEC (081.06)

Cheminement permettant d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au DEC

Enseignement collégial

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Coordination et rédaction

Direction de l'enseignement collégial
Direction générale de l'enseignement collégial
Secteur de l'enseignement supérieur

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de la Science
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3363
Ligne sans frais : 1 855 390-7130

Ce document est accessible sur le site Web
du Ministère au www.mesrs.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 2015

ISBN 978-2-550-72211-3 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Table des matières

La finalité du cheminement.....	1
L'admission au cheminement	1
La fréquentation du cheminement	1
La formation offerte à l'intérieur du cheminement.....	2
Cours liés aux objectifs propres au cheminement <i>Tremplin DEC</i>	2
Cours dont l'objectif est en lien avec une activité de mise à niveau	2
Cours liés aux objectifs de la formation générale ou de la formation spécifique des programmes d'études conduisant au DEC.....	2
Les objectifs et les standards propres au cheminement <i>Tremplin DEC</i>	3

La finalité du cheminement

Le cheminement *Tremplin DEC* a pour but de donner à l'élève une formation lui permettant d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).

L'admission au cheminement

Les conditions d'admission au cheminement *Tremplin DEC* sont les mêmes que celles pour l'admission à un programme d'études conduisant au DEC, soit celles prévues aux articles 2 à 3 du Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4).

La fréquentation du cheminement

L'élève peut être inscrit au cheminement *Tremplin DEC* à temps plein ou à temps partiel, à la session d'automne, d'hiver ou d'été.

L'élève peut être inscrit au cheminement *Tremplin DEC* pour un maximum de trois sessions consécutives d'automne ou d'hiver. À chaque fois qu'il fréquente un programme d'études collégiales ou interrompt ses études collégiales pendant au moins une session d'automne ou d'hiver, l'élève peut à nouveau être inscrit au cheminement pour un maximum de trois sessions consécutives.

Sauf si une situation exceptionnelle est spécifiquement autorisée par les autorités du collège, le nombre maximal de trois sessions consécutives d'inscription au cheminement ne peut être dépassé.

La formation offerte à l'intérieur du cheminement

À l'intérieur du cheminement *Tremplin DEC*, le collège propose à l'élève une grille de cours adaptée à ses besoins et tenant compte des contraintes entourant l'offre de certains cours dans l'établissement. Les cours pouvant être offerts à l'intérieur du cheminement *Tremplin DEC* doivent appartenir à l'une ou l'autre des catégories présentées ci-dessous.

Cours liés aux objectifs propres au cheminement *Tremplin DEC*

Les objectifs propres au cheminement *Tremplin DEC* sont décrits dans les pages qui suivent.

- 054L Utiliser des stratégies d'apprentissage.
- 054M Planifier son cheminement scolaire et professionnel.
- 054N S'intégrer à la société québécoise.
- 055B S'intégrer aux études collégiales.

Cours dont l'objectif est en lien avec une activité de mise à niveau

Les activités de mise à niveau concernent les disciplines suivantes :

- français ou anglais, langue d'enseignement;
- anglais ou français, langue seconde;
- mathématique;
- science et technologie (dont la chimie et la physique);
- histoire et éducation à la citoyenneté;
- musique.

L'information sur les activités de mise à niveau est accessible sur le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à l'adresse suivante :

www.mesrs.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/formation-collegiale/autres-formations.

Cours liés aux objectifs de la formation générale ou de la formation spécifique des programmes d'études conduisant au DEC

L'information sur ces objectifs est accessible sur le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à l'adresse suivante :

www.mesrs.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/formation-collegiale.

Les objectifs et les standards propres au cheminement *Tremplin DEC*

Code : 054L

<i>Objectif</i>	<i>Standard</i>
Énoncé de la compétence	Critères de performance liés à l'ensemble de la compétence
Utiliser des stratégies d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de rigueur dans la démarche. • Démonstration d'autonomie dans la réalisation de travaux individuels. • Collaboration efficace dans le travail d'équipe. • Utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Distinguer des facteurs liés à la réussite scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Description suffisante des facteurs suivants : motivation et engagement, intelligences multiples, styles d'apprentissage, intelligence émotionnelle. • Liens pertinents entre ces facteurs et leur rôle dans la réussite scolaire. • Examen des tâches demandées au regard de ses caractéristiques personnelles.
2. Documenter un sujet.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de ressources documentaires variées. • Prise de notes, écoute et lecture efficaces. • Organisation pertinente de l'information. • Validité et fiabilité des sources.
3. Rédiger un travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination juste de l'objet du travail. • Cohérence du plan de rédaction. • Développement logique du propos. • Réponse appropriée à la question de départ. • Communication claire des résultats. • Respect des règles de présentation. • Respect des règles du français à l'oral et à l'écrit.
4. Gérer ses études.	<ul style="list-style-type: none"> • Planification appropriée du temps consacré à ses études, à son travail et à ses loisirs personnels. • Préparation appropriée aux évaluations. • Moyens appropriés pour gérer le stress et l'anxiété.
5. Élaborer une stratégie d'amélioration continue de ses méthodes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste de ses méthodes de travail. • Analyse juste de ses caractéristiques personnelles. • Jugement critique de sa motivation et de son engagement. • Propositions pertinentes pour l'amélioration de ses méthodes de travail.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 au maximum	
Précision : Cet objectif peut être atteint par un cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement.	

Objectif	Standard
Énoncé de la compétence	Critères de performance liés à l'ensemble de la compétence
Planifier son cheminement scolaire et professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de rigueur dans la démarche. • Respect des règles du français.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Cerner les composantes de son identité.	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire détaillé de ses goûts et de ses champs d'intérêt. • Description précise de ses traits de personnalité et de ses valeurs. • Examen critique de ses aptitudes et de son potentiel.
2. Examiner des champs d'études ou des champs professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination de secteurs d'intérêt en fonction de son profil personnel. • Analyse détaillée des caractéristiques du marché du travail. • Sollicitation de ressources pertinentes et variées. • Portrait juste des professions et des programmes d'études explorés.
3. Élaborer des hypothèses de parcours.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation juste entre son profil personnel et les résultats de sa démarche exploratoire. • Détermination juste des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs. • Comparaison pertinente d'hypothèses de parcours scolaires et professionnels. • Justification appropriée du parcours choisi. • Plan d'action réaliste. • Synthèse pertinente des réflexions.
4. Évaluer sa démarche d'orientation.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen critique des ressources utilisées. • Comparaison pertinente avec d'autres démarches. • Détermination juste des forces et des faiblesses de la démarche.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 au maximum	
Précision : Cet objectif peut être atteint par un cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement.	

Objectif	Standard
Énoncé de la compétence	Critères de performance liés à l'ensemble de la compétence
S'intégrer à la société québécoise.	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de rigueur dans la démarche. • Démonstration d'ouverture envers les autres. • Respect des règles du français.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Se situer dans le système scolaire québécois.	<ul style="list-style-type: none"> • Description appropriée des divers ordres d'enseignement et parcours de formation. • Distinction claire du rôle des intervenants et des services de l'établissement fréquenté. • Reconnaissance appropriée des objectifs de la formation collégiale et du parcours choisi.
2. Caractériser la société québécoise.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des principales caractéristiques socioéconomiques et territoriales. • Description sommaire des grandes étapes de l'histoire. • Explication pertinente de la place du français. • Reconnaissance appropriée des valeurs et de la culture de la société. • Description appropriée de la dimension pluraliste et de la diversité culturelle de la société. • Détermination correcte des principaux enjeux liés à l'immigration.
3. Adopter des conduites citoyennes adaptées à la société québécoise.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance appropriée de manifestations quotidiennes de la démocratie. • Description suffisante des principales institutions publiques. • Reconnaissance suffisante des droits et des responsabilités des citoyens. • Participation active à la vie démocratique.
4. Apprécier les relations interculturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination appropriée de facteurs favorables et défavorables aux relations interculturelles. • Reconnaissance juste d'écarts d'interprétation dans les discours et les comportements mutuels. • Description appropriée du processus de transformation individuelle de la personne immigrante. • Analyse pertinente des changements vécus et de leurs conséquences sur son identité.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 60 au maximum	
Précision : Cet objectif peut être atteint par un cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement.	

Objectif	Standard
Énoncé de la compétence	Critères de performance liés à l'ensemble de la compétence
S'intégrer aux études collégiales.	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de rigueur dans la démarche. • Démonstration d'ouverture envers les autres. • Respect des règles du français.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser la société québécoise et les sociétés des Premières Nations.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des points majeurs de l'évolution historique et contemporaine. • Distinction appropriée des principales caractéristiques socioéconomiques et territoriales. • Description suffisante des structures politiques et des principales institutions publiques. • Explication pertinente de la place du français et de l'état des langues autochtones. • Différenciation appropriée des valeurs et de la culture. • Reconnaissance juste des principaux enjeux liés à la cohabitation de la société québécoise et des sociétés des Premières Nations.
2. Examiner les facteurs favorisant l'adaptation aux études collégiales.	<ul style="list-style-type: none"> • Description appropriée des divers ordres d'enseignement et des parcours de formation. • Description appropriée des clientèles fréquentant les établissements de formation. • Distinction claire du rôle des intervenants et des services de l'établissement fréquenté. • Reconnaissance appropriée des objectifs de la formation collégiale et du parcours choisi.
3. Apprécier les relations interculturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination appropriée de facteurs favorables et défavorables aux relations interculturelles. • Reconnaissance juste d'écarts d'interprétation dans les discours et les comportements mutuels. • Description appropriée du processus d'adaptation individuelle à la vie hors communauté. • Analyse pertinente de la situation vécue et de ses conséquences sur son identité.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 60 au maximum	
Précision : Cet objectif peut être atteint par un cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement.	

